

Conditions pour obtenir une licence avec la mention "En règle avec la certification médicale" pour avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition

Saison 2026 - 2027

Je suis mineur (- de 18 ans le jour de la prise de licence)	Prise de licence
→ Je prends connaissance du questionnaire de santé pour mineur <ul style="list-style-type: none"> ✓ j'atteste avoir répondu NON à toutes les questions 	OK
→ J'ai répondu OUI à une question. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. 	OK
Je suis majeur (+ de 18 ans le jour de la prise de licence) et j'ai moins de 65 ans (date de naissance >= 01/01/1957)	Prise de licence
→ Je complète un Parcours de Prévention Santé pour la saison en cours <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente l'attestation certifiant avoir complété le PPS. 	OK
→ Je ne complète pas un Parcours de Prévention Santé pour la saison en cours <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. 	OK
Je suis majeur et j'ai plus de 65 ans (date de naissance < 01/01/1957)	Prise de licence
✓ C'est ma première licence: je présente un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.	OK
→ Je change de catégorie d'âge (mon année de naissance est une de ces années : 1956, 1951,1946,1941, 1936 et avant) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. 	Ok
→ je ne change pas de catégorie d'âge J'ai obtenu, la saison précédente, une licence avec la mention "En règle avec la certification médicale" → Je complète un Parcours de Prévention Santé pour la saison en cours <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente l'attestation certifiant avoir complété le PPS. → Je ne complète pas un Parcours de Prévention Santé pour la saison en cours <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. 	OK
→ Je n'avais pas la saison précédente, une licence avec la mention "En règle avec la certification médicale" <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je présente un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. 	Ok
Les conditions ci-dessus s'appliquent pour la saison de transition 2026-2027: - Un licencié de plus de 65 ans (date de naissance < 01/01/1957) qui aurait présenté un certificat de non contre-indication l'année dernière mais qui change de catégorie cette année doit en représenter un nouveau si son dernier document à plus de un an.	